



INTROIBO

N°193 - NOVEMBRE 2024



Parlons des fins dernières... en vérité et remplis d'espérance !

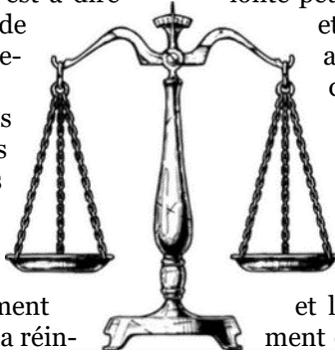
S'il est un sujet (trop) rarement abordé aujourd'hui dans l'Église c'est bien celui des fins dernières, c'est-à-dire celui de la destinée finale de l'homme : la mort, le jugement, le paradis et l'enfer. Pourtant, il s'agit là de vérités enseignées à de nombreuses reprises par Jésus dans l'Évangile et si les pasteurs négligent de les transmettre à leur tour, cela ouvre la porte à des croyances totalement fantaisistes, comme celle de la réincarnation, ou à des théories modernes en totale contradiction avec les paroles de Jésus et le Magistère bimillénaire de l'Église, comme celles de l'enfer vide ou de l'option finale après la mort. Plus grave encore, cela peut détourner irrémédiablement les âmes de ce pour quoi Dieu les a créées : le bonheur du Ciel.

La mort : séparation du corps et de l'âme

La mort n'est pas d'abord un phénomène médical, mais relève bien de la philosophie, puisqu'elle est la séparation du corps (matériel) et de l'âme (immatérielle). Cette dernière est faite pour être unie à un corps, elle en a besoin pour se perfectionner : il est l'interface par lequel elle peut interagir avec son environnement.

C'est ainsi que saint Thomas d'Aquin peut affirmer qu'après cette vie, l'homme ne peut plus changer son orientation vers sa fin dernière, que l'âme ne peut at-

teindre que moyennant le corps. Tant que l'âme demeure unie au corps, la volonté peut faire des choix, les corriger et se rectifier. En revanche après la mort cette possibilité disparaît.



Le jugement

On distingue deux jugements : le jugement particulier, qui a lieu pour chaque âme au moment de la mort ; et le jugement général, ou jugement dernier, qui sera public et aura lieu à la fin du monde, pour les hommes de tous les temps.

Lors du jugement particulier, à la lumière du Christ, toutes nos actions seront pesées, mesurées, scrutées, et en définitive, nous embrasserons notre éternité totalement en un instant, soit pour notre malheur, soit pour notre bonheur. Car après ce jugement particulier, les âmes vont, selon qu'elles le méritent, au Ciel, en Enfer ou au Purgatoire. C'est pour cette raison que la méditation des fins dernières ne peut que nous être profitable : fuir ce qui nous effraie, aller vers ce qui nous attire. Car la vie ne dure qu'un temps, et en définitive, le seul bien impérissable que nous possédons est bien notre âme immortelle.

Le jugement général est celui que nous professons dans le Credo lorsque nous disons que le Christ « reviendra dans la gloire pour juger les vivants et les morts ». Car c'est bien notre Sauveur qui sera à même de juger toutes les créatures

d'après l'usage qu'elles auront fait des grâces méritées par son œuvre de Rédemption et reçues par elles.

Mais pourquoi ce second jugement si la sentence du jugement particulier est déjà définitive ? Tout d'abord par rapport à Dieu, le jugement général fera éclater aux yeux de l'humanité tout entière, la justice divine si souvent calomniée ici-bas. Ensuite, par rapport à Jésus-Christ, qui sera le grand juge, ce jugement général servira à lui rendre l'honneur public dont les pécheurs l'auront privé. Enfin, par rapport aux hommes, le jugement général, en glorifiant les bons et en confondant les méchants, rétablira l'équilibre qui aura fait défaut sur la terre.

L'Enfer

Eh, oui ! l'enfer existe... et il faut bien en parler aussi, ni plus, ni moins que des autres vérités de notre foi. Il faut en parler car Jésus en a parlé le premier.

Il est aujourd'hui à la mode d'affirmer, à la suite de l'historien Jean Delumeau, que les fins dernières auraient été mises en avant par l'Église à partir du XIII^e s. pour jouer, selon lui, sur la crainte de l'enfer afin d'encourager les fidèles dans leur pratique religieuse. C'est ce que cet historien a appelé la « pastorale de la peur ». Mais en ouvrant les Évangiles, il faut plutôt constater qu'en parlant de l'Enfer l'Église est simplement fidèle à ce que Jésus a révélé. Il suffit par exemple de relire le commentaire qu'il donne de la parabole du bon grain et de l'ivraie : « La moisson, c'est la fin du monde ; et les moissonneurs, ce sont les anges. De même donc qu'on enlève l'ivraie et qu'on la consume au feu, de même en sera-t-il à la fin du monde : le Fils de l'homme enverra ses anges, qui ramasseront de son Royaume tous les scandales et tous les fauteurs d'iniquité, et les jetteront dans la fournaise ardente : là seront les pleurs et les grincements de dents. Alors les

justes resplendiront comme le soleil dans le Royaume de leur Père. »

C'est en s'appuyant sur le sens analogique, et non pas matériel, des images de l'enfer contenues dans la Sainte-Écriture, que l'Église a défini sa foi :

- 1) l'enfer existe, non comme un lieu physique, mais comme une situation préparée pour le diable et les anges déchus et que l'homme peut rejoindre ;
- 2) les âmes de ceux qui meurent en état de péché mortel y entrent aussitôt après leur mort et après un jugement individuel prononcé par Dieu ;
- 3) cet enfer est éternel.

Ce qui constitue l'horreur de l'enfer c'est la séparation d'avec Dieu et l'hostilité de la création. La séparation d'avec Dieu (ou peine du *dam*) produit cette souffrance infinie d'être privés à tout jamais du bonheur éternel pour lequel nous avons été créés, d'être loin de Dieu pour toujours. L'hostilité de la création (ou peine du *sens*) produit les tourments ressentis par le damné qui se trouve torturé par tout ce qui l'entoure, sans repos dans ses douleurs.

Mais comment Dieu – s'il est vraiment amour – permet-il cela ? Comment a-t-il pu « préparer » ce lieu, comme Jésus l'affirme dans l'évangile ? Nous sommes là, il est vrai, devant un « mystère », mais qui ne doit pas nous détourner de l'enseignement de Notre-Seigneur : ce serait en effet une inconscience et une malhonnêteté graves que de taire ou d'édulcorer cette menace que Jésus profère avec tant de vigueur, comme pour nous forcer à la prendre au sérieux. Chaque fois que les Évangiles parlent de l'enfer, c'est avec un réalisme voulu, afin d'exprimer le caractère redoutable de la sentence. Cet enfer saisit l'homme tout entier. Il est éternel. Sous les images physiques, il faut discerner la brûlure, le deuil, le déchirement intime, le regret rongeur, la fuite éperdue pour cacher sa honte. Et tout cela n'est

en réalité que l'envers, le dehors du Royaume dont on s'est soi-même volontairement exclu.

Le Paradis

Le Royaume de Dieu est au centre de l'enseignement de Jésus. C'est surtout dans les paraboles que Notre-Seigneur révèle progressivement ce mystère. Si le judaïsme, prenant au pied de la lettre les prophéties eschatologiques (c'est-à-dire relatives à la fin des temps) de l'Ancien Testament, se représentait la venue du Royaume de Dieu comme éclatante et immédiate, Jésus au contraire en révèle les phases successives. La Résurrection de Jésus et son entrée dans la gloire des Cieux marque une étape décisive : l'Église se trouve depuis lors dans ce temps intermédiaire, attendant son retour comme Juge.

A la fin des temps, le Royaume adviendra alors dans sa plénitude. Les images pour évoquer ce Royaume parvenu à sa consommation, ne manquent pas dans la prédication de Jésus : c'est le repas où les invités venus de partout obtiennent leur récompense ; c'est l'héritage que les serviteurs fidèles reçoivent de la main du juge ; ou encore ce trésor impérissable qui nous est préparé dans le Ciel.

En ce sens, le Royaume des Cieux peut être identifié à ce que nous désignons sous le terme de Ciel ou de Paradis, mot qui signifie en grec « lieu de délice ».

Remarquons tout d'abord, comme en négatif, que le Ciel, c'est l'exemption de tous les maux, de toutes les souffrances, selon ce que nous révèle l'Apocalypse : « il essuiera toute larme de leurs yeux : de mort, il n'y en aura plus ; de pleur, de cri et de peine, il n'y en aura plus. »

En positif, la gloire du Ciel comprend deux sortes de bonheur. Un bonheur essentiel, tout d'abord, qui est celui de voir et d'aimer Dieu. Les bienheureux voient Dieu, en effet, non plus seulement à tra-

vers ses œuvres ou caché dans la sainte Eucharistie, comme nous ici-bas, mais en lui-même ; non plus seulement par le raisonnement, mais sans intermédiaire, « face à face », comme dit saint Paul : c'est ce que les théologiens appellent la vision béatifique. Ceux qui sont au Ciel, ne peuvent alors voir Dieu sans l'aimer, en proportion de la vision qu'ils en ont. De la vision béatifique découle donc cet amour béatifique qui est pour eux la source du suprême bonheur.

Mais les élus jouissent d'un autre bonheur, que nous pourrions qualifier de secondaire. Il s'agit de ce bonheur d'être réunis aux anges, aux saints et à tous ceux qu'ils ont particulièrement aimés sur la terre. Quelle joie de retrouver, en Dieu, familles et amis, et de les aimer d'un amour parfaitement pur et cela pour toujours. Car le Ciel, comme nous le disions de l'Enfer, est éternel : le Royaume de Dieu n'a pas de fin, comme nous le professons dans le Credo.

Mais qui donc peut aller au Ciel ? Le catéchisme nous enseigne que le bonheur du Ciel est accordé à tous ceux qui meurent en état de grâce et qui n'ont plus besoin, ou n'ont pas eu besoin, de se purifier au Purgatoire. Mais si tous les élus jouissent du bonheur du Ciel, ils n'en jouissent pas tous dans la même mesure. Saint Paul l'affirme lorsqu'il déclare que le juste jugement de Dieu « rendra à chacun selon ses œuvres. » Ainsi le bonheur du Ciel est donc proportionné au degré de grâces et de vertus dont l'âme est ornée au moment de la mort.

Sans doute le terme de « récompense » que nous utilisons pour désigner le bonheur du Ciel nous gêne-t-il un peu. Qui pourrait prétendre en effet à une telle récompense ? Pourtant Notre-Seigneur utilise souvent ce mot dans l'Évangile : « Réjouissez-vous, car votre récompense est grande dans les cieux » déclare-t-il par exemple à la fin des béatitudes. Pour

mieux comprendre cela, précisons que le Ciel étant la jouissance d'un bonheur surnaturel, qui dépasse donc notre nature, l'homme n'a aucun « droit » à l'obtenir, il en est à proprement parler incapable. Il s'agit d'une pure grâce de Dieu, de l'épanouissement de cette vie éternelle déposée en l'âme au baptême et que le saint a su faire grandir. En un sens, comme nous le disons dans la préface des saints, en couronnant leurs mérites, Dieu couronne ses propres dons... mais sans oublier que ces saints ont su répondre aux dons reçus et collaborer à l'action de la grâce divine en eux.

N'oublions pas, comme la fête de la Toussaint nous le rappelle, qu'il n'y a pas que les saints canonisés, officiels, qui se trouvent au Ciel : si l'Église leur donne ce titre c'est qu'ayant étudié leur vie, leurs écrits et les miracles qui leurs sont attribués, elle s'engage en un sens en affirmant qu'ils sont au Ciel et en les présentant comme modèles à l'Église de la terre.

Le Purgatoire

Le mot de « purgatoire » apparaît au Moyen-Âge (XI^e siècle) : il s'agirait ainsi pour certains, à la suite d'un autre historien, Jacques Le Goff, d'une invention tardive de l'Église, destinée à renforcer son « arsenal répressif » et ses moyens de contrôle sur les populations.

Cependant, la réalité d'un état de purification avant l'entrée au Ciel appartient à la doctrine révélée par Dieu dans l'Écriture et enseignée dès les origines par la Tradition de l'Église.

Le texte biblique le plus important est celui du second livre des Maccabées, qui raconte comment leur chef (Judas Maccabée) fit une offrande importante afin que soit offert à Jérusalem un sacrifice pour le péché des morts, et en tire un enseignement explicite au sujet de la résurrection et de la nécessité de prier pour les défunts. Ce texte, rejeté par Luther comme apocryphe représente pour saint

Thomas d'Aquin l'argument définitif (car tiré de la Parole divine) prouvant l'existence du Purgatoire.

Même si les définitions dogmatiques sont tardives, l'existence du Purgatoire est contenue dans l'enseignement de l'Église dès les origines et notamment par la pratique primitive et universelle de la prière pour les défunts. La liturgie est un autre fondement solide du dogme du Purgatoire : on ne prierait pas pour les défunts si les seules fins dernières possibles étaient le Ciel ou l'Enfer...

Ainsi, l'expression tardive du Magistère ne doit pas masquer l'antiquité de la foi dans la nécessité et la possibilité d'une expiation des fautes vénielles après la mort, raison fondamentale et justification unique de la pratique pieuse de prier pour les défunts.

Quand nous contemplons ce mystère de notre fin dernière, certains pourraient être tentés par le désespoir : bien au contraire ! Ce serait oublier le principal et l'essentiel : « Jésus » veut dire « Dieu sauve » et c'est ce qu'il veut par-dessus tout. S'il reviendra comme juge, c'est qu'il est déjà venu comme sauveur : c'est ce grand mystère que nous célébrerons à Noël. Et sauveur, il le demeure à chaque instant de notre vie terrestre. Car ici-bas, sans jamais nous brusquer, en travaillant avec douceur et patience, en nous nourrissant de la grâce et de son Corps, Dieu nous montre sans cesse son amour. Plutôt que d'avoir peur, nous devrions lui faire cette prière : « Mon Dieu si vous tenez tant à mon salut, si vous me voulez tellement près de vous dans le Ciel, alors gardez-moi de tout mal, préservez-moi des tentations, donnez-moi la force de vous être fidèle en tout, et surtout faites-moi la grâce de vous aimer toujours et de me relever à chaque fois que je tombe. »

Abbé Arnaud Evrat FSSP

Indulgences plénières pour les défunts

Prions pour les âmes du Purgatoire !

Conditions générales

L'indulgence plénière ne peut être acquise qu'une seule fois par jour.

Pour gagner une indulgence plénière les conditions générales sont :

- être en état de grâce,
- refuser tout attachement au péché (même véniel),
- accomplir l'œuvre prescrite dans le temps prescrit (si une œuvre est attachée à un jour particulier),
- confession sacramentelle (au moins 8 jours avant ou 8 jours après l'œuvre accomplie),
- avoir communiqué le jour même,
- prier aux intentions du Souverain Pontife (même de façon générale).

Les indulgences accordées par l'Église en novembre

Une indulgence plénière, applicable seulement aux âmes du Purgatoire, est accordée aux conditions ci-dessus au fidèle qui :

1° visite un cimetière et prie pour les défunts entre le 1^{er} et le 8 novembre;

2° le jour où est célébrée la commémoration de tous les fidèles défunts (2 novembre), visite une église ou un oratoire et y récite le *Pater* et le *Credo*.

Sacrement de Confirmation

Inscriptions et préparation

Le sacrement de Confirmation sera conféré le **dimanche 11 mai 2025** à 10h à la Basilique Notre-Dame (Fribourg).

Les parents qui désirent inscrire leur enfant (à partir de 11 ans révolus en mai) pour ce sacrement, ou les adultes qui ne l'ont pas encore reçu, sont priés de contacter au plus tôt l'abbé Arnaud Evrat au 026 488 00 37. Suivant le nombre d'inscrits et leur répartition géographique, des cours de préparation seront organisés dans l'un ou l'autre de nos apostolats de Bulle, Fribourg et Neuchâtel.

Vierge pèlerine

Accueillir Notre-Dame de Fatima chez vous

La statue de la Vierge de Fatima continue ses pérégrinations dans les foyers. Pendant une semaine, ceux qui la reçoivent sont invités à prier Notre-Dame, en famille ou avec des amis, et à se mettre à son école. Si cela est nécessaire, il est possible de transporter la statue jusqu'à votre domicile.

Pour vous inscrire, merci de contacter Fabrice et Françoise Tsimine :

2f.tsimine@gmail.com ou 078 726 60 45

Fraternité de la Sainte-Croix Groupe d'entraide spirituelle pour messieurs

La Fraternité de la Sainte-Croix s'adresse aux hommes catholiques, mariés ou célibataires (et dans ce cas âgés de plus de 30 ans), souhaitant, par un agir commun, progresser dans la vie spirituelle, promouvoir le culte public et exercer d'autres activités d'apostolat. Ils se retrouvent à Fribourg **chaque troisième vendredi du mois** à la Basilique Notre-Dame après la messe de 18h30 et les Complies (donc vers 19h30).

Renseignements : fraternitedelasaintecroix@basilique-fribourg.ch

Groupe de jeunes Saint Pierre Canisius Le lundi soir après la messe de 18h30

Le groupe de jeunes « Saint Pierre Canisius » est constitué d'étudiants et de jeunes professionnels qui se retrouvent **les lundis soir** à la Basilique Notre-Dame après la messe de 18h30.

Inscrivez-vous au groupe WhatsApp à l'aide du QR-code :



Catéchisme pour adolescents Pour les jeunes de 12 à 16 ans

Une fois par mois, après la messe dominicale de 10h à la Basilique Notre-Dame de Fribourg, un cours de catéchisme est proposé aux adolescents, de la première année de C.O. à l'âge de 16 ans. Il est donné dans la salle du Trésor, de 11h35 à 12h20.

Prochains cours : dimanches 10 novembre, 1er décembre, 12 janvier 2025, 9 février, 16 mars, 6 avril, 25 mai et 15 juin.

Inscriptions et informations : kt@basilique-fribourg.ch

Catéchisme pour les (re-)commençants Pour les jeunes de 20 à 35 ans

Pour les jeunes qui veulent découvrir ou redécouvrir les bases de la foi catholique, une fois par mois, autour d'un verre dans un bar, après la messe dominicale de 10h à la Basilique Notre-Dame de Fribourg.

Prochaines rencontres : dimanches 24 nov. et 15 dec.

Inscrivez-vous au groupe WhatsApp à l'aide du QR-code :



Lieux et horaires

Lausanne (abbé Vianney Savy, 076 578 86 08)

● **Chapelle Saint-Augustin**

78 avenue de Béthusy, 1012 Lausanne

Dimanche :

10h00 : Messe chantée

19h00 (sauf juillet-août) : Messe basse

Messes en semaine :

Mardi : 19h00

Mercredi et vendredi : 18h30

Jeudi : 7h30

Samedi : 9h00

Confessions :

Dimanche : de 9h00 à 9h45

Mercredi et vendredi : de 18h00 à 18h20

Samedi : de 9h45 à 10h30

Confessions en dehors des permanences : sur rendez-vous.

Autres activités :

Se renseigner sur www.fssp.ch/fr/lausanne.htm

Genève (abbé Nicolas du Chaxel, 079 91 3 68 37)

● **Eglise Sainte-Claire**

15 rue du Grand-Bureau, 1227 Genève-Les Acacias

Dimanche et fêtes :

11h : Messe chantée

18h30 : Messe basse

Confessions avant et après la messe sur demande

Messes en semaine :

Consulter le site internet: www.fssp.ch/fr/geneve.htm

Neuchâtel (renseignements : 026 488 00 37)

● **Eglise Saint-Norbert**

La Coudre, rue de la Dîme 81, 2000 Neuchâtel

Dimanche

17h00 : Messe chantée

Confessions 30 minutes avant la Messe ou après sur demande

Journées bulloises

Formation pour tous à Bulle

Un dimanche par mois, à l'issue de la messe de 8h, un café est offert, suivi d'un catéchisme pour les adultes, puis d'un catéchisme d'éveil à la foi pour les tout-petits.

Notez bien le **prochain rendez-vous** : dimanche 10 novembre.

Lieux et horaires (suite)

Fribourg (abbé Arnaud Evrat, 026 488 00 37)

● **Basilique Notre-Dame**

Place Notre-Dame 1, 1700 Fribourg

Tous les dimanches et fêtes chômées :

8h00 Messe basse

10h00 Messe chantée

Messes en semaine :

Lundi : 9h00 et 18h30

Mardi : 9h00 et 18h30

Mercredi : 9h00

Jeudi : 9h00 et 18h30

Vendredi : 9h00 et 18h30 (suivie de l'Adoration le 1^{er} vendredi du mois)

Samedi : 9h00 (suivie de l'Adoration et du chapelet le 1^{er} samedi du mois)

Confessions :

Dimanche : de 9h15 à 9h55

Lundi, mardi, jeudi et vendredi : de 18h00 à 18h25

Samedi : de 9h45 à 10h15

Autres activités :

Se renseigner sur www.fssp.ch/fr

● **Chapelle Sainte-Anne d'Hattenberg**

derrière Bourguillon

Tous les samedis, sauf exception (vérifier en téléphonant au 026 481 41 09) :

9h00 Chapelet

9h30 Messe basse

Bulle (abbé Nick Rettino-Parazelli, 026 488 00 37)

● **Chapelle Notre-Dame de Compassion**

Place du marché, 1630 Bulle

Dimanches et fêtes chômées :

8h00 Messe chantée

En semaine :

Mercredi 18h30 : Messe basse

1^{er} vendredi du mois 17h30: exposition du Saint-Sacrement ; 18h30 : Messe basse

Avant les messes en semaine : chapelet à 18h

Confessions :

Mercredi de 17h30 à 18h15

1^{er} vendredi du mois pendant l'adoration

Pour joindre un prêtre de la Fraternité Sacerdotale Saint-Pierre :

Maison Saint-Pierre Canisius, Chemin du Schönberg 8, 1700 Fribourg
026 488 00 37 (en cas d'urgence : 079 295 97 41, 079 782 59 32 ou 076 231 84 38)

Maison Saint-Augustin, 78, Avenue de Béthusy, 1012 Lausanne
076 578 86 08 (en cas d'urgence : 079 913 68 37)

www.fssp.ch/fr